

- . Ce tableau est susceptible d'évoluer en fonction des demandes des pouvoirs publics qui s'imposeront à nous.
- . Ce tableau regroupe un ensemble de consignes à respecter dans les locaux de l'USMB, et pour les activités organisées par l'USMB en dehors de ses campus. Un arrêté du président de l'université fait référence à lui et veille à son respect afin de préserver l'ouverture de nos campus.
- . Les quatre niveaux correspondent à quatre modes de fonctionnement adaptés à des situations sanitaires de plus en plus dégradées. Ces niveaux sont propres à l'USMB et ne doivent pas être confondus avec d'autres modes de qualification de la situation sanitaire utilisés par ailleurs (OMS, ARS, etc.).
- . Les composantes et services doivent anticiper pour être en capacité de passer au niveau N+1 à J+1 et au niveau N+2 à J+3. En cas d'apparition d'un cluster qualifié par l'ARS, un passage au niveau 4 peut être ordonné sans délai pour tout ou partie de l'établissement.
- . Le passage d'un niveau à un autre est décidé par le président de l'université en concertation avec les pouvoirs publics (ARS, rectorat, préfetures) et sur avis de la cellule Covid-19 ou de crise. Il peut concerner tout ou partie de l'établissement.
- . Les consignes de niveau 2 se sont appliquées du lundi 31 août au jeudi 5 novembre 2020
- . Les consignes de niveau spécifiques confinement se sont appliquées du vendredi 6 novembre 2020 au mercredi 24 février 2021
- . Les consignes de niveau "reprise progressive des enseignements" s'appliquent à compter du jeudi 25 février 2021.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau reprise progressive des enseignements	Niveau 4
<b>Suivi et accompagnement</b>					
Dispositif de suivi	Cellule COVID-19.	Cellule COVID-19.	Cellule COVID-19.	Cellule COVID-19.	Cellule COVID-19.
Cellule Covid-19	<a href="mailto:crisec@univ-smb.fr">crisec@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 79	<a href="mailto:crisec@univ-smb.fr">crisec@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 79	<a href="mailto:crisec@univ-smb.fr">crisec@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 79	<a href="mailto:crisec@univ-smb.fr">crisec@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 79	<a href="mailto:crisec@univ-smb.fr">crisec@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 79
Niveau du risque	Risque faible.	Risque modéré.	Risque élevé.	Risque élevé.	Risque très élevé.
Signalement de cas COVID étudiant	Médecin des étudiants <a href="mailto:medecine.preventive@univ-smb.fr">medecine.preventive@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 84 66	Médecin des étudiants <a href="mailto:medecine.preventive@univ-smb.fr">medecine.preventive@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 84 66	Médecin des étudiants <a href="mailto:medecine.preventive@univ-smb.fr">medecine.preventive@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 84 66	Médecin des étudiants <a href="mailto:medecine.preventive@univ-smb.fr">medecine.preventive@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 84 66	Médecin des étudiants <a href="mailto:medecine.preventive@univ-smb.fr">medecine.preventive@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 84 66
Signalement de cas COVID personnels	Médecin des personnels <a href="mailto:medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr">medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 86 03	Médecin des personnels <a href="mailto:medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr">medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 86 03	Médecin des personnels <a href="mailto:medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr">medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 86 03	Médecin des personnels <a href="mailto:medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr">medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 86 03	Médecin des personnels <a href="mailto:medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr">medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 86 03
Remontée d'informations ou demande d'information diverses	<a href="mailto:Referent.Covid@univ-smb.fr">Referent.Covid@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 81	<a href="mailto:Referent.Covid@univ-smb.fr">Referent.Covid@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 81	<a href="mailto:Referent.Covid@univ-smb.fr">Referent.Covid@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 81	<a href="mailto:Referent.Covid@univ-smb.fr">Referent.Covid@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 81	<a href="mailto:Referent.Covid@univ-smb.fr">Referent.Covid@univ-smb.fr</a> Tél. : 04 79 75 85 81
Diffusion des consignes	Chaque directeur ou responsable (composante, unité de recherche, département ou service) organise la communication des consignes et s'assure de leur respect dans son périmètre et pour l'ensemble des publics concernés.	Chaque directeur ou responsable (composante, unité de recherche, département ou service) organise la communication des consignes et s'assure de leur respect dans son périmètre et pour l'ensemble des publics concernés.	Chaque directeur ou responsable (composante, unité de recherche, département ou service) organise la communication des consignes et s'assure de leur respect dans son périmètre et pour l'ensemble des publics concernés.	Chaque directeur ou responsable (composante, unité de recherche, département ou service) organise la communication des consignes et s'assure de leur respect dans son périmètre et pour l'ensemble des publics concernés.	Chaque directeur ou responsable (composante, unité de recherche, département ou service) organise la communication des consignes et s'assure de leur respect dans son périmètre et pour l'ensemble des publics concernés.

<b>Accès aux sites</b>					
Personnes autorisées	Toute personne.	Toute personne.	Selon les sites, personnels et usagers autorisés.	Selon les sites, personnels et usagers autorisés. Extérieurs sur autorisation de la cellule Covid après avis du responsable de la structure d'accueil.	Selon les sites, personnels autorisés uniquement.
Contrôle d'accès	Pas de contrôle en journée sauf zones spécifiques. Accès sur autorisation en période de fermeture.	Pas de contrôle en journée sauf zones spécifiques. Accès sur autorisation en période de fermeture.	Pas de contrôle en journée sauf zones spécifiques. Accès sur autorisation en période de fermeture.	Pas de contrôle en journée sauf zones spécifiques ou consignes Vigipirate. Accès sur autorisation en période de fermeture.	Accès sur autorisation et suivi des présences.
Horaires (hors urgences et personnels d'astreinte)	7h30 -20h, 5/7, pas d'accès en soirée et week-end sauf nécessité d'organisation des enseignements. Ouverture possible le samedi matin.	7h30 -20h, 5/7, pas d'accès en soirée et week-end sauf nécessité d'organisation des enseignements. Ouverture possible le samedi matin sous réserve de respect des conditions de sécurité ordinaires et délai de prévenance au SEP de 3 jours.	7h30 -20h, 5/7, pas d'accès en soirée et week-end.	7h30 -20h (sauf horaires spécifiques couvre-feu), 5/7, pas d'accès en soirée et week-end sauf nécessité impérative d'organisation des enseignements et sur autorisation de la cellule Covid. Ouverture possible le samedi, en particulier le matin, sur autorisation de la cellule Covid, sous réserve de respecter les conditions de sécurité ordinaires et délai de prévenance au SEP de 5 jours.	8h-18h, 5/7, pas d'accès en soirée et week-end.
Mesures générales	Respect des mesures de distanciation et des gestes barrières sur l'ensemble des campus. Port du masque obligatoire quand la distanciation ne peut être assurée et recommandée en toutes circonstances dans les espaces clos et partagés ainsi qu'aux abords immédiats des bâtiments ou dans les lieux à forte densité de personnes.	Respect des mesures de distanciation et des gestes barrières sur l'ensemble des campus. Port du masque obligatoire en permanence dès l'entrée sur le campus.	Respect des mesures de distanciation et des gestes barrières sur l'ensemble des campus. Port du masque obligatoire en permanence dès l'entrée sur le campus.	Respect des mesures de distanciation et des gestes barrières sur l'ensemble des campus. Port du masque obligatoire en permanence dès l'entrée sur le campus.	Respect des mesures de distanciation et des gestes barrières sur l'ensemble des campus. Port du masque obligatoire en permanence dès l'entrée sur le campus.

<b>Activités d'enseignement</b>					
Capacité des salles	Respect des capacités COVID déterminées par la direction du patrimoine de l'USMB.	Respect des capacités COVID déterminées par la direction du patrimoine de l'USMB.	Respect des capacités COVID déterminées par la direction du patrimoine de l'USMB.	Respect des capacités COVID déterminées par la direction du patrimoine de l'USMB.	Sans objet.
Cours	Respect des mesures de distanciation pendant les cours ou port du masque. Port du masque imposé pendant les interours et quand la distanciation ne peut être assurée, recommandé en toutes circonstances dans les espaces clos et partagés ainsi qu'aux abords immédiats des bâtiments ou dans les lieux à forte densité de personnes. Cours en distanciel lorsque la disponibilité des salles ne permet pas le présentiel. Mise en place de l'hybridation pour toutes les formations.	Respect des mesures de distanciation pendant les cours et port du masque en tous temps pour les étudiants et les enseignants. Cours en distanciel lorsque la disponibilité des salles ne permet pas le présentiel. Renforcement de l'hybridation pour toutes les formations.	Autorisés pour les petits groupes et les cas spécifiques : respect des mesures de distanciation et port du masque obligatoire en toutes circonstances sur tous les campus. Cours majoritairement en distanciel. Grands groupes (> 50 étudiants) obligatoirement en distanciel.	En présentiel dans la limite de 20% de la capacité d'accueil globale de l'établissement et des jauges covid des salles, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (distanciation, aération, port du masque, etc.).	Tout en distanciel.

Travaux dirigés	Respect des mesures de distanciation pendant les TD ou port du masque. Port du masque imposé pendant les intercours et quand la distanciation ne peut être assurée, recommandé en toutes circonstances dans les espaces clos et partagés ainsi qu'aux abords immédiats des bâtiments ou dans les lieux à forte densité de personnes. En distanciel si la disponibilité des salles ne permet pas le présentiel. Mise en place de l'hybridation pour toutes les formations.	Respect des mesures de distanciation pendant les TD et port du masque en tout temps pour les étudiants et les enseignants. Renforcement de l'hybridation pour toutes les formations.	Passage significatif en distanciel. Respect des mesures de distanciation et port du masque obligatoire en toutes circonstances sur tous les campus.	En présentiel dans la limite de 20% de la capacité d'accueil globale de l'établissement et des jauges covid des salles, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (distanciation, aération, port du masque, etc.).	Tout en distanciel.
Travaux pratiques utilisant des équipements spécifiques	Port du masque obligatoire pendant les TP. Hygiène des mains renforcée (a minima une fois par heure et en entrée/sortie de la salle), respect des règles de désinfection du matériel utilisé. Respect des règles spécifiques d'usage du masque pour les TP de chimie.	Respect des mesures de distanciation pendant les TP autant que de possible et port du masque en tout temps pour les étudiants et les enseignants. Hygiène des mains renforcée (a minima une fois par heure et en entrée/sortie de la salle), désinfection du matériel utilisé, programmation alternée des actions au sein des binômes ou trinômes. Respect des règles spécifiques d'usage du masque pour les TP de chimie.	Port du masque obligatoire pendant les TP et en toutes circonstances sur tous les campus. Hygiène des mains renforcée (a minima une fois par heure et en entrée/sortie de la salle), désinfection du matériel utilisé, programmation alternée des actions au sein des binômes. Respect des règles spécifiques d'usage du masque pour les TP de chimie. Organisation de certains TP sous forme de démonstrateurs interactifs à distance.	En présentiel dans la limite de 20% de la capacité d'accueil globale de l'établissement et des jauges covid des salles, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (distanciation, aération, port du masque, etc.).	Substitués par d'autres activités, voire différés ou supprimés.
Travaux pratiques sans équipements spécifiques (dont travaux pratiques informatiques standards)	Port du masque obligatoire pendant les TP. Hygiène des mains renforcée (a minima une fois par heure et en entrée/sortie de la salle), respect des règles de désinfection du matériel utilisé. Respect des règles spécifiques d'usage du masque pour les TP de chimie.	Amorce d'un passage en distanciel. Respect des mesures de distanciation pendant les TP autant que de possible et port du masque en tout temps pour les étudiants et les enseignants. Hygiène des mains renforcée (a minima une fois par heure et en entrée/sortie de la salle), désinfection du matériel utilisé, programmation alternée des actions au sein des binômes ou trinômes. Respect des règles spécifiques d'usage du masque pour les TP de chimie.	Passage significatif en distanciel. Pour le présentiel restant : hygiène des mains renforcée (a minima une fois par heure et en entrée/sortie de la salle), désinfection du matériel utilisé, programmation alternée des actions au sein des binômes. Respect des règles spécifiques d'usage du masque pour les TP de chimie.	En présentiel dans la limite de 20% de la capacité d'accueil globale de l'établissement et des jauges covid des salles, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (distanciation, aération, port du masque, etc.).	Tout en distanciel.
Réunions d'information, commissions pédagogiques	En distanciel, de manière préférentielle.	En distanciel, à l'exception de la première réunion de rentrée qui peut se tenir selon les modalités fixées pour les cours magistraux.	En distanciel.	Distanciel à privilégier. Au-delà de 6 personnes, mode distanciel obligatoire.	En distanciel.
Ventilation des espaces	10 minutes entre chaque changement d'occupation et a minima 10 à 15 minutes deux fois par jour. La ventilation se fait en l'absence des étudiants. Chaque composante organise la ventilation en journée avec l'appui des personnels enseignants.	10 minutes entre chaque changement d'occupation et a minima 10 à 15 minutes deux fois par jour. La ventilation se fait en l'absence des étudiants. Chaque composante organise la ventilation en journée avec l'appui des personnels enseignants.	10 minutes entre chaque changement d'occupation et 10 à 15 minutes quatre fois par jour. La ventilation se fait en l'absence des étudiants. Chaque composante organise la ventilation en journée avec l'appui des personnels enseignants.	// IMPORTANT // 10 minutes entre chaque changement d'occupation. Une aération de 5 à 10 minutes est préconisée lors des pauses. La ventilation se fait en l'absence des étudiants. Chaque composante organise la ventilation en journée avec l'appui des personnels enseignants.	Sans objet.
Gestion des flux	Respect des points d'entrée et de sortie, interdiction des regroupements ou stationnements dans les couloirs. Adaptation des jauges des salles, notamment des amphis. Limitation des changements de salle en journée.	Respect des points d'entrée et de sortie, interdiction des regroupements ou stationnements dans les couloirs. Adaptation des jauges des salles, notamment des amphis. Salles affectées par année filière pour les CM et TD quand c'est possible.	Respect des points d'entrée et de sortie, interdiction des regroupements ou stationnements dans les couloirs. Adaptation des jauges des salles, notamment des amphis. Organisation d'arrivées et de départs décalés. Salles affectées par année filière pour les CM et TD quand c'est possible.	// IMPORTANT // Respect des points d'entrée et de sortie, interdiction des regroupements ou stationnements dans les couloirs. Organisation d'arrivées et de départs décalés.	Sans objet.
Stages étudiants	Stages autorisés dans le respect des consignes ministérielles et après prise en compte des dispositions spécifiques aux pays de destination.	Stages autorisés dans le respect des consignes ministérielles et après prise en compte des dispositions spécifiques aux pays de destination.	Stages autorisés dans le respect des consignes ministérielles et après prise en compte des dispositions spécifiques aux pays de destination.	Stages autorisés dans le respect des consignes ministérielles et après prise en compte des dispositions spécifiques aux pays de destination pour les stages à l'étranger.	Stages autorisés dans le respect des consignes ministérielles et après prise en compte des dispositions spécifiques aux pays de destination.
Diffusion des consignes aux étudiants	Chaque directeur de composante organise la communication des consignes auprès de ses étudiants et s'assure de leur respect.	Chaque directeur de composante organise la communication des consignes auprès de ses étudiants et s'assure de leur respect.	Chaque directeur de composante organise la communication des consignes auprès de ses étudiants et s'assure de leur respect.	Chaque directeur de composante organise la communication des consignes auprès de ses étudiants et s'assure de leur respect.	Chaque directeur de composante organise la communication des consignes auprès de ses étudiants et s'assure de leur respect.
Nettoyage des locaux	Nettoyage quotidien avec détergents usuels et 2 passages par jour pour les sanitaires.	Nettoyage quotidien avec détergents usuels et deux passages par jour pour les sanitaires.	Nettoyage quotidien avec détergents usuels et 2 passages par jour pour les sanitaires. Nettoyage et désinfection spécifiques si besoin.	Nettoyage quotidien avec détergents usuels et 2 passages par jour pour les sanitaires. Nettoyage adapté en fonction de l'occupation et des risques sanitaires.	Nettoyage adapté en fonction de l'occupation et des risques sanitaires.
Examens	Mode présentiel possible avec respect des consignes sanitaires	Mode présentiel possible avec respect des consignes sanitaires		Distanciel ou présentiel, selon les consignes ministérielles et les capacités à faire respecter les règles sanitaires.	Mode distanciel exclusivement.

<b>Activités de recherche</b>					
Travail de laboratoire	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation.	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation.	Limitation de l'occupation des bureaux par plusieurs occupants en recourant au télétravail planifié.	En présentiel pour tout ce qui ne peut être réalisé à distance, le recours au télétravail étant la règle.	Ponctuel, le recours au télétravail étant la règle.
Colloques et séminaires	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement.	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement.	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Limité aux petits groupes (< 20).	Non autorisés.	Non autorisés.
Soutenance de thèse	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation. Présentiel ouvert à tout public. Définition d'un rythme normal d'organisation.	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation. Public maintenu en distanciel.	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation. Public maintenu en distanciel. Possibilité pour les membres du jury de participer en distanciel.	Distanciel ou présentiel pour le candidat et les membres du jury. Public maintenu en distanciel. Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation.	Organisation en distanciel.
Ventilation des bureaux	15 minutes toutes les 3 heures ou apport adéquat d'air neuf par le système de ventilation.	15 minutes toutes les 3 heures ou apport adéquat d'air neuf par le système de ventilation.	15 minutes toutes les 3 heures ou apport adéquat d'air neuf par le système de ventilation.	Aérer régulièrement les bureaux, quelques minutes toutes les heures.	Aérer régulièrement les bureaux, quelques minutes toutes les heures.

**Bibliothèques universitaires**

Organisation du prêt	Banque de prêt pour emprunt, retour en mode "drive", hygiène des mains renforcée, port du masque obligatoire.	Ouverture facultative du Mode " drive" pour l'emprunt. Retour exclusif en mode "drive".	Mode "drive" pour l'emprunt et le retour exclusivement.	Banque de prêt pour emprunt, retour dans les boîtes aux lettres extérieures ou dépôt en BU (chariots dédiés), hygiène des mains renforcée, port du masque obligatoire.	Mode "drive" pour le retour exclusivement.
Salles de consultation	Respect des mesures de distanciation et port du masque. Prêt et mise à disposition de ressources électroniques privilégiés.	Respect des mesures de distanciation et port du masque. Prêt et mise à disposition de ressources électroniques privilégiés.	Mesures de niveau 2 et accès étudiant restreint, ouvert aux personnels USMB exclusivement.	Accès aux salles de consultation et aux salles projets sur rendez-vous et dans le respect des mesures sanitaires (étudiants et personnels de l'USMB ou d'autres établissements d'enseignement supérieur).	BU fermées.
Aération, désinfection des documents et des surfaces de travail, etc.	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI	Sans objet.

Activités sportives					
Pratiques encadrées	Accès prioritaire pour les activités d'enseignement. Accès aux pratiques encadrées dans le cadre de plages horaires définies par groupes d'usagers identifiés.	Accès réservé aux activités d'enseignement et pour une offre adaptée de pratiques encadrées en inscription libre pouvant éventuellement ouvrir à bonification. Port du masque hors pratique et pendant tous les regroupements. Privilégier les activités permettant le respect de la distanciation durant les pratiques et limitant l'échange d'accessoires. Mise à dispositions de gel pour désinfection des mains. Registre des présents.	Autorisé pour les activités d'enseignement obligatoires exclusivement. Activités organisées en partie sous un mode distanciel. Activités ne conduisant pas au passage de main en main d'accessoires. Mise à dispositions de gel pour désinfection des mains. Registre des présents.	Locaux fermés sauf pour les travaux pratiques des formations STAPS.	Locaux fermés.
Pratiques bien-être	Ouvertes.	Ouvertes.	Interdites.	Limitées aux dispositifs spécifiques et sur autorisation de la cellule covid.	Interdites.
Pratiques libres	Interdites.	Interdites.	Interdites.	Interdites	Interdites.
Vestiaires et douches	Douches fermées, vestiaires ouverts.	Douches fermées. Accès aux vestiaires avant l'activité uniquement. Jauge réduite et port du masque dans les vestiaires. Lavage des mains à l'entrée dans les vestiaires et avant l'activité.	Douches et vestiaires fermés.	Douches et vestiaires fermés.	Sans objet (locaux fermés).
Aération, désinfection des matériels	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI.	Locaux fermés.

Autres activités en présentiel					
Repas de travail	Possible avec respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation.	Possible avec produits et vaisselle hors-sac personnels ou plateaux repas operculés dans une salle permettant le respect de la distanciation et avec désinfection des surfaces en fin de réunion	Non autorisés.	Non autorisés, sauf autorisation spécifique du président.	Non autorisés.
Réunions de travail interne	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation.	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation. Favoriser le mode distanciel autant que possible dès que les réunions rassemblent plus de 3 personnes.	Recours majoritaire au mode distanciel, obligatoire pour plus de 3 personnes.	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation. Distanciel à privilégier. Au-delà de 6 personnes, mode distanciel obligatoire.	Mode distanciel systématique.
Formations des personnels				Restreint aux formations lorsqu'elles ne peuvent être effectuées à distance, compte tenu de leur caractère pratique et sur autorisation de la cellule Covid	
Inscriptions des usagers	Dématérialisées.	Dématérialisées.	Dématérialisées.	Dématérialisées.	Dématérialisées.
Service à l'étudiant (médecine préventive, orientation, services sociaux, etc.)	Accès autant que possible sur rendez-vous préalable. Service de téléconsultation opérationnel.	Accès autant que possible sur rendez-vous préalable. Service de téléconsultation opérationnel.	Service en téléconsultation privilégié.	Service en téléconsultation privilégié. Accès en présentiel uniquement sur rendez-vous préalable ou urgence.	Téléconsultation en mode par défaut. Consultation en présentiel possible pour le service de santé dans des cas spécifiques.
Locaux dédiés à la vie étudiante	Respect des consignes sanitaires, sous la responsabilité des associations étudiantes pour les locaux associatifs. Signature d'un avenant COVID aux conventions de mise à disposition de locaux.	Respect des consignes sanitaires, sous la responsabilité des associations étudiantes pour les locaux associatifs. Accès exclusivement aux horaires d'ouverture de l'établissement. Signature d'un avenant COVID aux conventions de mise à disposition de locaux.	Fermés.	Fermés.	Fermés.
Événements festifs ou conviviaux, célébrations, inaugurations, etc. organisés par l'USMB	Possible sous réserve d'indiquer au préalable (10 jours) au président de l'université et aux participants les consignes en vigueur et les moyens de les respecter.	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Possible pour des groupes restreints (en fonction de la jauge COVID de la salle et de l'activité) ou dispersés.	Interdits.	Interdits.	Interdits.
Consommation de boisson ou de nourriture lors des moments de convivialité de tout type	Possible sous réserve d'indiquer au préalable (10 jours) au président de l'université et aux participants les consignes en vigueur et les moyens de les respecter. Respect des mesures de distanciation à assurer, aussi bien au moment de la distribution que de la consommation.	Interdite.	Interdite.	Interdite.	Interdite.
Mise à disposition de locaux à des organismes extérieurs	Autorisé pour des réunions en position assise exclusivement. Sur autorisation du président de l'université et sous réserve de lui d'indiquer au préalable (10 jours) les moyens mis en oeuvre pour faire respecter les consignes en vigueur. Selon les cas, prise en charge financière du nettoyage ou de la désinfection.	Autorisé pour des réunions en position assise exclusivement, dans le respect des jauges COVID de l'USMB. Sur autorisation du président de l'université et sous réserve de lui d'indiquer au préalable (3 semaines) les moyens mis en oeuvre pour faire respecter les consignes en vigueur. Selon les cas, prise en charge financière du nettoyage ou de la désinfection.	Interdite.	Interdite sauf cas particulier sur autorisation du président de l'université après avis de la cellule de crise	Interdite.

Activités culturelles organisées par les étudiants et regroupant du public en présentiel	Possible sous réserve d'indiquer au préalable (10 jours) au président de l'université et aux participants les consignes en vigueur et les moyens de les respecter.	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Possible pour des groupes restreints (en fonction de la jauge COVID de la salle et de l'activité) ou dispersés. Indiquer au préalable (10 jours) aux participants les consignes en vigueur et organiser les moyens de les respecter.	Interdites.	Interdites.	Interdites.
Restauration collective	Coordination avec le CROUS pour ouverture des RU selon des horaires élargis ou décalés.	Coordination avec le CROUS pour mise en œuvre de éventuelles restrictions d'accès.	Fermée.	Décision concertée avec le CROUS.	Fermée.
Espaces de convivialité	Ouverts avec mesures d'hygiène renforcées. Respect des limitations de capacité.	Ouverts avec mesures d'hygiène renforcées. Respect des limitations de capacité. Equipements communs condamnés (réfrigérateurs, cafetières, vaisselle, etc.). Usage possible des micro-ondes répertoriés par le service prévention avec utilisation systématique des dispositifs de désinfection et respect strict des consignes spécifiques d'usage affichées. Privilégier l'utilisation de contenants isothermes ou chauffants individuels.	Fermés.	Repas autorisé dans les bureaux, à titre dérogatoire. Salle de convivialité exclusivement accessible pour usage des fours micro-ondes. Strict respect des consignes d'usage affichées. Fermeture si non respect des consignes ou apparition de cas.	Fermés.
Distributeurs automatiques de boisson et de nourriture	Ouverts avec mesures d'hygiène renforcées.	Ouverts avec mise à disposition de dispositifs de désinfection et respect des consignes spécifiques d'utilisation affichées.	Fermés.	Strict respect des consignes d'usage affichées. Fermeture si non respect des consignes ou apparition de clusters.	Fermés.
Salles travail informatique				Accès possible sur rendez-vous et dans le strict respect des mesures sanitaires avec priorité aux étudiants et personnels ayant des problèmes d'équipement informatique ou de connexion réseau.	
Espaces de travail en coworking	Accès selon des plages horaires définies et pour des groupes d'utilisateurs spécifiques. Mesures d'hygiène renforcées.	Accès selon des plages horaires définies et pour des groupes d'utilisateurs spécifiques. Mesures d'hygiène renforcées.	Fermés.	Fermés.	Fermés.

#### Activités administratives

Mode d'activité	100% présentiel, hormis accord de télétravail et cas spécifiques.	Respect des mesures sanitaires (masque, distanciation, hygiène des mains, non-partage d'outils et de documents, etc.) dans les zones de travail open space. Télétravail occasionnel sur autorisation du chef de service et communication à la DRH selon cas spécifiques.	Généralisation d'une part de l'activité en télétravail.	Généralisation d'une part de l'activité en télétravail.	Télétravail sauf pour les activités qui ne peuvent s'être dans de bonnes conditions.
-----------------	---	--	---	---	--

#### Conseils, comités et élections

CA, CAC	Mode présentiel avec respect des consignes sanitaires ; possibilité de participer à distance si besoin.	Organisation des séances intégralement à distance.	Organisation des séances intégralement à distance.	Organisation des séances à distance.	Organisation des séances intégralement à distance.
CT, CHSCT, CPE, CCPANT	Mode présentiel avec respect des consignes sanitaires.	Mode présentiel avec respect des consignes sanitaires.	Organisation des séances intégralement à distance.	Organisation des séances à distance.	Organisation des séances intégralement à distance.
Conseils de composantes, de laboratoires, de départements et de services communs	Participation à distance possible.	Participation à distance encouragée. Proscrire le brassage de personnels de différents campus.	Organisation des séances intégralement à distance.	Organisation des séances à distance.	Organisation des séances intégralement à distance.
Élections	En présentiel avec respect des consignes sanitaires	En présentiel avec respect des consignes sanitaires	En distanciel.	En distanciel.	En distanciel.

#### Activités extérieures

Missions	Recommandation de limitation des déplacements.	Recommandation de limitation des déplacements.	Restreints aux seuls objets qui ne peuvent s'organiser à distance.	Restreints aux seuls objets qui ne peuvent s'organiser à distance.	Restreints aux seuls objets qui ne peuvent s'organiser à distance et ne peuvent être reportés.
Organisation par l'USMB ou une association étudiante d'un évènement de quelque nature que ce soit rassemblant des personnes dans un local clos ou un espace ouvert extérieur à l'université	Possible sous réserve d'indiquer au préalable (10 jours) au président de l'université et aux participants les consignes en vigueur et les moyens de les respecter. Evènements d'intégration interdits, de quelque nature qu'ils soient et quel qu'en soit le lieu.	Possible pour des effectifs adaptés aux lieux. Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Evènements d'intégration interdits, de quelque nature qu'ils soient et quel qu'en soit le lieu.	Non autorisé.	Non autorisé, hormis les activités d'accompagnement social des associations étudiantes qui peuvent se poursuivre sur site (exemples d'activités autorisées : accompagnement dans les demandes d'aides sociales, épicerie solidaire...)	Non autorisé.
Déplacements sur le terrain. Visites pédagogiques dans un organisme extérieur	Consignes sanitaires propres à l'USMB à respecter a minima.	Consignes sanitaires propres à l'USMB à respecter a minima. Se limiter aux visites essentielles et de petits groupes.	Réservés aux seuls objets qui ne peuvent s'organiser à distance. Consignes sanitaires propres à l'USMB à respecter a minima.	Les sorties universitaires encadrées sont autorisées quand elles entrent dans le cadre des formations (par exemple, sorties géologiques de terrain) dans le respect des consignes sanitaires.	Non autorisé.
Utilisation des véhicules de service	Consignes sanitaires spécifiques à respecter.	Consignes sanitaires spécifiques à respecter.	Réservé à un usage par une seule personne.	Réservé à un usage par deux personnes maximum et sous condition du port du masque, de l'hygiène des mains et dans le respect du mode opératoire afférent.	Réservé à un usage par une seule personne.

#### Documents de référence

MESRI	Circulaire du 6 août 2020 : orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020.	Circulaire du 7 septembre 2020 : orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020		Circulaire du 22 janvier 2021 -- Reprise progressive des enseignements	
MESRI	Préconisations sur les conditions d'ouverture des bibliothèques dans les établissements relavant du MESRI à la rentrée 2020-2021, du 6 août 2020.	Préconisations sur les conditions d'ouverture des bibliothèques dans les établissements relavant du MESRI à la rentrée 2020-2021, du 6 août 2020.		Préconisations sur les conditions d'ouverture des bibliothèques dans les établissements relavant du MESRI à la rentrée 2020-2021, du 6 août 2020 (modalités d'accueil fixées par la circulaire du 22 janvier 2021)	

MESRI				Circulaire du 15 février 2021 -- Stages étudiants dans le cadre de la pandémie Covid 19	
MESRI				Circulaire du 15 février 2021 -- Nouvelles règles pour la mobilité étudiante et scientifique et adaptations pour la campagne en cours	
MESRI				Protocole sanitaire -- Organisations des espaces d'examen et concours dédiés aux étudiants (27 novembre 2020)	
Ministère du Travail	Protocole national de déconfinement pour les entreprises du 31 août 2020 mis à jour le 17 septembre 2020.			Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprises face à l'épidémie de Covid-19 actualisé (16 février 2021)	

Documents internes USMB					
Établissement	Éléments de cadrage sanitaire sur l'organisation de la rentrée universitaire 2020-2021 actualisés au 28/08/2020.	Arrêté n° 2020-297 relatif au plan d'organisation de la rentrée 2020-2021 du 24/09/2020.		Arrêté n° 2021-105 relatif au plan d'organisation de la rentrée 2020-2021 du 24/02/2021.	
Service des sports USMB	Protocole de reprise d'activité physique du service des sports - Rentrée 2020-21 du 28/08/20.	Protocole de reprise d'activité physique du service des sports - Rentrée 2020-21 du 28/08/20.		Protocole de reprise d'activité physique du service des sports - Rentrée 2020-21 du 28/08/20.	
Bibliothèques universitaires USMB	Protocole de réouverture des BU du 26/08/2020	Protocole de réouverture des BU du 26/08/2020		Protocole de réouverture des BU du 25/02/2021	
Établissement	Modèle de plan de prévention spécifique entreprises - annexe au plan de prévention.	Modèle de plan de prévention spécifique entreprises - annexe au plan de prévention.		Modèle de plan de prévention spécifique entreprises - annexe au plan de prévention.	
Établissement	Description du kit sanitaire et des équipements de protection mis à disposition de chaque agent USMB et personnel hébergé.	Description du kit sanitaire et des équipements de protection mis à disposition de chaque agent USMB et personnel hébergé.		Description du kit sanitaire et des équipements de protection mis à disposition de chaque agent USMB et personnel hébergé.	
Établissement	Détail des prestations de nettoyage des locaux.	Détail des prestations de nettoyage des locaux.		Détail des prestations de nettoyage des locaux.	
Établissement	Surveillance de l'apparition du virus et prise en charge des agents contaminés.	Surveillance de l'apparition du virus et prise en charge des agents contaminés.		Surveillance de l'apparition du virus et prise en charge des agents contaminés.	
Établissement	Mode opératoire pour l'utilisation des véhicules de service de l'USMB.	Mode opératoire pour l'utilisation des véhicules de service de l'USMB.		Mode opératoire -- Utilisation des véhicules de service de l'USMB (25 février 2021)	
Établissement	Réception et envoi de matériels.	Réception et envoi de matériels.		Réception et envoi de matériels.	
Établissement	Organisation et tenue de réunions.	Organisation et tenue de réunions.		Consignes sanitaires -- Organisation et tenue de réunion (25 février 2021)	
Établissement	Liste de critères permettant de définir les personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection à Covid-19 / SARS-CoV-2 (établie par le Haut Comité de Santé Publique).	Liste de critères permettant de définir les personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection à Covid-19 / SARS-CoV-2 (établie par le Haut Comité de Santé Publique).		Liste de critères permettant de définir les personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection à Covid-19 / SARS-CoV-2 (établie par le Haut Comité de Santé Publique - 10 novembre 2020).	
Établissement	Capacité des salles d'enseignement par campus	Capacité des salles d'enseignement par campus		Capacité des salles d'enseignement par campus	
Établissement				Consignes sanitaires pour l'organisation de TP de chimie, biologie et matériaux	
Établissement	Fiche réflexe sauveteur secouriste du travail.	Fiche réflexe sauveteur secouriste du travail.		Fiche réflexe sauveteur secouriste du travail.	
Établissement		Procédure USMB alerte communication cas COVID (22 septembre 2020)		Procédure USMB alerte communication cas COVID (22 septembre 2020)	
Établissement		Procédure signalement cas covid étudiant (22 septembre 2020)		Procédure signalement cas covid étudiant (22 septembre 2020)	
Établissement		Procédure signalement cas covid personnel (22 septembre 2020)		Procédure signalement cas covid personnel (22 septembre 2020)	
Établissement				Organisation du télétravail des personnels BIATSS en période de confinement - Dispositions à compter du 31 octobre 2020	

<b>Distanciation physique :</b>	Au moins 1 mètre entre individus côte à côte ou face à face, ou d'un siège entre individus assis dans des espaces clos, particulièrement dans les espaces physiques d'apprentissage (cette distanciation n'étant pas applicable lorsque les individus sont assis les uns derrière les autres) et dans les bibliothèques. Depuis le 28 janvier, la distanciation est portée à 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté (cas de la restauration par exemple) - Décret n° 2021-76 du 27 janvier 2021
---------------------------------	--

<b>Port du masque :</b>	Le port du masque est obligatoire lorsque les règles de distanciation physique définies ci-dessus ne peuvent être garanties, mais également dans certaines circonstances au niveau 1. Eu égard à la permanence de la circulation du virus, le port du masque est, en tout état de cause, recommandé dans tous les espaces clos et partagés au niveau 1 même quand la distanciation physique y est respectée. Le port est obligatoire en espace clos et en plein air pour tous et en tout temps à partir du niveau 2. Les usagers et les visiteurs doivent se doter de masques adaptés. Les masques sont fournis par l'établissement à ses personnels. Depuis le 28 janvier, le masque porté doit obligatoirement être un masque chirurgical ou un masque « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant au masque dit de « type I »), en tissu réutilisable ou jetable. Cette qualité de filtration de 90% ne peut être garantie par les masques de fabrication « non professionnelle ».
-------------------------	---

<b>Personnes à risque :</b>	Elles sont invitées à porter systématiquement le masque chirurgical de type II, avec le plus grand soin et en le changeant régulièrement quand elles ne télétravaillent pas.
-----------------------------	--

<b>Communication :</b>	Document "Modalités d'organisation de la rentrée universitaire 2020" annexé au DUERP et porté à la connaissance des personnels et usagers par tous moyens (présentation par les structures aux équipes, conseils USMB, composantes et laboratoires, information des usagers et des prestataires, etc.). Document transmis aux services déconcentrés de l'Etat.
------------------------	--